



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
05/10/2023

Date de publication :  
11/10/2023

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23  
Présents : 20  
Excusés-représentés : 2  
Votants : 22  
Excusés : 1  
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 octobre 2023.

#### Conseillers Municipaux en exercice : 23

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CREPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Etaient excusés-représentés :

Mme MASUREL Anne représentée par M GANTIEZ Christian  
Mme LOYER Evelyse représentée par Mme GANTIEZ Dominique

Était excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

**N° du registre des délibérations : 39/2023**

**Objet : Budget primitif – Modification de la délibération n°16/2023**

Suite à une erreur de plume dans la délibération n°16/2023, il est proposé au Conseil Municipal de rectifier cette délibération.

Le montant de la section d'investissement repris dans la délibération est de 4 361 420.08€, or la maquette du Budget Primitif présente un montant de 4 362 420.08 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE** avec 17 voix pour, 2 voix contre (M BOCQUILLON-M FOUCART) et 3 abstentions (Mme DELORY-M CREPEL-M SIX)

Le Conseil Municipal,

- **PREND** acte de l'erreur matérielle portant sur les montants de la section d'investissement.
- **RECTIFIE** l'erreur matérielle en remplaçant 4 361 420.08 € par 4 362 420.08 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**



**D. RUSCART**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**